

## RAPPORT D'ESSAIS FINAL BO19A1231MGa

**Barquette en fibres de canne à sucre avec film pellipliqué PE 75µm**

Migration Globale (☐)

*Annule et remplace le rapport intermédiaire BO19A1231MGa*

**CLIENT :**

AGRO CONCEPT EMBAL  
Z.A. L'EPINE  
72460 SAVIGNE L'EVEQUE

A l'attention de Monsieur Deshayes

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, avec l'autorisation écrite du laboratoire. Il comporte 3 pages (pas d'annexes)

CTCPA – Technopole Alimentec – rue Henri de Boissieu – 01000 BOURG EN BRESSE  
Tél +33 (0)4.74.45.52.35 – Fax+33 (0)4.74.45.52.36  
N° Siret 775 691 744 00111 – TVA n° FR 42 775 691 744

[www.ctcpa.org](http://www.ctcpa.org)



## 1. Identification des échantillons

Référence Laboratoire	Références client	Date de réception
BO19A1231	<p>Barquette en fibres de canne à sucre avec film pelliculé PE 75µm</p> 	13/08//2019

Date de début d'analyse : 19/08/2019

## 2. Documents de référence

- Norme NF EN 1186, parties 1, 8 et 9
- Règlement européen n°1935 paru le 27/10/2004
- Règlement européen n°10/2011 paru le 14 janvier 2011 et ses amendements.

## 3. Méthodologie

### Migration dans les simulants aqueux

Des éprouvettes sont mises en contact avec le simulant aqueux. A la fin de cette période de contact, le simulant est recueilli. La migration globale des substances non volatiles de l'échantillon est déterminée par la détermination de la masse de résidu non volatil après évaporation du simulant.

### Migration dans les simulants gras

Des éprouvettes (dont la masse a été mesurée) sont mises en contact avec le simulant à une température et une durée définies préalablement. A la fin de cette période, l'huile est éliminée, les éprouvettes sont séchées et repesées. L'huile absorbée par les éprouvettes est extraite et dosée par chromatographie à phase gazeuse. La migration dans l'huile est calculée en soustrayant la masse d'huile d'olive retenue par l'éprouvette de la masse de l'éprouvette après contact avec l'huile d'olive, puis en soustrayant cette masse de la masse initiale de l'éprouvette.

## 4. Conditions d'essai

	Produits avec lequel l'emballage est en contact	Type de simulant			Type de contact	Temps de contact et température des essais
		Ethanol	Acide	Gras		
<p><b>Barquette en fibres de canne à sucre avec film pelliculé PE 75µm</b></p>	<p>Denrées alimentaires aqueuses acides et grasses Produits surgelés, surgélation et décongélation dans l'emballage, réchauffage 7 min à 900W &amp; Produits entreposage longue durée à température ambiante ou inférieure</p>	<p>X Ethanol 10%</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Méthode par remplissage</p>	<p>10 jours à 40°C</p>

Alcool : alcool éthylique en solution aqueuse

Acide : acide acétique 3% en solution aqueuse

Gras : huile d'olive.

## 5. Résultats

Référence	Simulant	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs individuelles (mg/dm <sup>2</sup> )	Valeur moyenne (mg/dm <sup>2</sup> )
<b>Barquette en fibres de canne à sucre avec film pelliplaqué PE 75µm</b>	Ethanol 10% (1)	Aucune modification apparente	Limpide	0,3 0,3 0,3	<b>0,3</b> ◻
	Acide acétique 3% (1)	Aucune modification apparente	Limpide	0,1 0,1 0,1	<b>0,1</b> ◻
	Huile d'olive (2)	Aucune modification apparente	Limpide	4.7 5.4 7.1	<b>5.7</b>

(1) Volume de simulant = 200ml, surface de contact estimée à 2,99dm<sup>2</sup>

(2) Volume de simulant = 100ml, surface de contact estimée à 2.31dm<sup>2</sup>

Rappel des limites maximales autorisées (règlement 2011/10 et norme NF1186-1\*) :

Pour les simulants aqueux:

10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 2 mg/dm<sup>2</sup>

60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg

Pour les simulants gras:

10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 3 mg/dm<sup>2</sup>

60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg

(\*) Le Laboratoire s'appuie sur les limites maximales autorisées indiquées dans la législation en vigueur pour donner un avis sur les résultats obtenus sur les échantillons soumis à analyse. Les incertitudes de mesure du Laboratoire (associées au résultat) ne sont pas prises en compte pour conclure sur le respect des limites réglementaires.

## 6. Avis sur le respect des limites réglementaires

Dans les conditions d'essais, pour les échantillons soumis à analyse (**Barquette en fibres de canne à sucre avec film pelliplaqué PE 75µm**), les valeurs de migration globale dans les simulants aqueux (alcoolisé jusqu'à 10°), acide et gras (simulants A, B et D2 du règlement 10/2011) sont inférieures à la limite fixée par la législation en vigueur.

Remarque : le matériau doit être conforme aux exigences de composition définies aux chapitres II et III du règlement 2011/10 modifié.

Bourg en Bresse, le 24 octobre 2019

A.PERRIN

Responsable Unité Physico-Chimie Emballages

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux objets soumis à l'essai.

"Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ◻"